

Qui encadre les ateliers ?



Lycéens (Lycée Auguste Pavie, Lycée Notre-Dame) & Étudiants (UCO) du secteur de Guingamp

Actifs

Retraités

Chaque accompagnateur s'occupe au maximum de **3 jeunes**.

Des animateurs du service jeunesse encadrent les équipes sur chaque site.

Où se déroulent les ateliers ?

Lieu des ateliers défini en fonction du lieu de résidence des collégiens



PÔLE JEUNESSE

Rue Hyacinthe Cheval
GUINGAMP



ESPACE ASSOCIATIF

Place du Murio, Castel Pic
GUINGAMP



avec Muriel,
Dalila et Léo
(animation)



avec Angie,
et Damien
(animation)

Les partenaires de l'Agglo

Les collèges du territoire, l'UCO, le Centre Communal d'Action Social (CCAS), le Centre Social de Guingamp, Cap Jeunes, l'Éducation Nationale et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).



Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

Atelier de soutien éducatif Dès le collège



« Pour s'épanouir et reprendre confiance en soi »

SERVICE JEUNESSE

Pôle Jeunesse, rue Hyacinthe Cheval
Guingamp

Muriel Liotier

02 96 43 73 98 | 06 30 17 23 99

m.liotier@guingamp-paimpol.bzh

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh



Des ateliers pour qui ?



Pour les **jeunes de la 6ème à la 3ème**, ayant besoin d'un **accompagnement individualisé**, afin de les aider dans leur scolarité, leur accès aux loisirs et à améliorer leur confiance en eux. Ils doivent habiter le territoire de la Communauté d'Agglomération, en priorité sur le secteur de « Veille active ».

Les jeunes susceptibles d'être intéressés par l'atelier sont orientés par la direction des collèges en concertation avec les familles et l'équipe pédagogique, en fonction des besoins scolaires du jeune.

En **période scolaire**
2 séances de 17h15 à 18h30
[de l'automne au printemps]

Mardi	Jeudi
de 17h15 à 18h30	

Les ateliers, on y fait quoi ?

Après un temps d'accueil collectif, les groupes s'installent. Une **discussion** a lieu pour connaître les jeunes : centres d'intérêt, préoccupations, etc.

L'accompagnateur part du cahier de textes, des attentes, des consignes transmises par le collège pour envisager le travail à réaliser, en aménageant un espace d'écoute et d'encouragement.

Il utilise également les **jeux de société**, les **livres**.



Comment les collégiens peuvent-ils s'inscrire ?

Lors d'un entretien, les Conseillers Principaux d'Education (CPE) communiquent les coordonnées des parents aux animatrices du Service Jeunesse de l'Agglo. Elles reçoivent les familles en rendez-vous, en présence du jeune, afin de présenter le principe de l'atelier et de recenser les attentes. Ce moment permet aux parents et au jeune d'exprimer **leurs besoins en matière d'accompagnement**. À l'issue de cet échange, un bulletin d'inscription signé à la fois par la famille et le vice-président de l'Agglo, contractualise l'engagement mutuel pour mettre en place **une aide personnalisée dans différents domaines** (scolarité, loisirs, etc).

Je souhaite inscrire mon enfant mais il ne fait pas partie de la liste des pré-inscrits

Je prends contacte avec l'un de ces acteurs :

**Le Conseiller Principal d'Education
(CPE)**

**L'animatrice Familles/Jeunesse
Muriel Liotier**

En complément, les jeunes s'engagent dans le cadre d'actions **écocitoyennes et culturelles, supports éducatifs**, qui favorisent la confiance en soi, en cohérence avec le projet éducatif du service jeunesse.